



## **COMPTE REDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEDEIU-SUR-INDRE**

**Réunion du jeudi 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence De Monsieur Bernard GONTIER, Maire de la commune de Villedieu-sur-Indre.

**Etaient Présents** : M.GONTIER, Mme TOCANIER, M.THURA, Mr TAUPIN, Mme RENE, M.VALLEE, Mme TOURY, M.HULEUX ; Mme MEURGUE ; Mme CAUZERET ; Mme LARTIGUE ; Mme BIGOT.

**Absents Excusés**: Mme MAMETZ (pouvoir à Mr GONTIER) ; Mme LARDEAU (pouvoir à Mme TOCANIER) ; Mr LOURIT (pouvoir à Mr THURA) ; Mme REYMOND-GIROUARD (pouvoir à Mme TOURY) ; Mme GOGRY (pouvoir à Mr TAUPIN) ; Mr THIBAUT (pouvoir à Mr VALLEE).

**Absents non excusés** : Mr LAGENETTE, Mr VALENTIN, Melle MATHON

### **Ordre du jour**

- 1- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal,
- 2- Non restitution de la caution d'un locataire d'un logement communal
- 3- DM N°1 au budget principal
- 4- Nouvelle convention de dissimulation des réseaux télécoms en lien avec les travaux de la rue Saint Lazare
- 5- Création d'un poste d'adjoint d'animation (maison de l'enfance)
- 6- Convention de prestation de service avec la société « ANSAMBLE » (livraison de repas à la maison de l'enfance.
- 7- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h05.

**En introduction de ce conseil municipal monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Guy Ivchowitz, ancien adjoint à la mairie de Villedieu-sur-Indre décédé le 04 juin 2019.**

### **Point n°1 : Adoption compte rendu du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Monsieur le Maire fait procéder à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **Point N°2 : Non restitution de la caution d'un locataire d'un logement communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la situation du locataire du logement communal situé au-dessus de la poste pour lequel une procédure d'expulsion était entreprise depuis le mois d'août 2018 pour non-paiement régulier des loyers à la commune.

Il précise que ce logement était occupé par le locataire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, et que la somme restant due au titre des impayés s'élève à ce jour à un montant de 3 884,98 Euros

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire vient de remettre les clés dans la boîte aux lettres de la mairie sans autre forme de préavis.

L'estimation des travaux effectuée en lien avec la remise en état du logement apparaissant supérieur au montant de la caution versée, monsieur le maire propose de ne pas restituer la caution dans son intégralité au locataire.

Pour ce faire il sera, après délibération émis un titre au compte 758 par le service comptable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

**APPROUVE l'émission d'un titre pour conserver la caution afin de faire réaliser les travaux nécessaires de remise en état du logement**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec ce dossier.**

## **Point N°3 : DM N°1 au budget principal**

Afin d'intégrer de nouvelles dépenses, des écritures d'amortissement et de régularisation de l'emprunt du Syndicat Mixte du Golf, Monsieur le Maire propose de modifier les crédits par le biais d'une décision modificative en investissement et en fonctionnement sur le budget principal:

Fonctionnement	Dépenses en €uros TTC		Recettes en €uros TTC	
	Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
Virement à la Section d'Invest.	023 ordre	41 438,00		
	65738	30 796,00		
Autres organismes publics	6618	- 100,00		
Intérêts des autres dettes	6811 ordre	5 396,00		
Dotations aux amortissements				5 000,00
Taxe Addit. droits de Mutation				15 000,00
Dotation Forfaitaire				50 000,00
Dotation de solidarité rurale			7381	7 000,00
Dotation nationale			7411	530,00
péréquation			74121	
Autres produits divers			74127	
			7588	

<b>Total</b>		<b>77.530,00</b>		<b>77. 530,00</b>
--------------	--	------------------	--	-------------------

Investissement	Dépenses en €uros TTC		Recettes en €uros TTC	
	Intitulé	Article - Opération	Montant	Article - Opération
Virement de Section de Fonct.	165	530,00	021 ordre	41 438,00
Dépôts et cautionnements	16876	-4 100,00		26 596,00
Autres Ets Publics locaux				16 710,00
Frais d'études	2128-147	20 000,00	16876	
Autres Agencements et Amén.	2135 ordre	16 710,00		
Installations Générales	2135-146	50 000,00	2031	
Installations Générales	2182-123	12 000,00	ordre	
Matériel de Transport	2188-123	10 000,00		
Autres Immobilisations Corp.	2313-158	-80 000,00		
Constructions	2315-159	65 000,00		5 396,00
Installations, Matériel, Outillage				
Amortiss.Frais d'études				
			28031 ordre	
<b>Total</b>		<b>90.140,00</b>		<b>90.140,00</b>

Interviennent successivement sur ce point : Mrs VALLEE, GONTIER, THURA, TAUPIN, HULEUX ; Mmes BIGOT et TOURY.

Mr VALLEE s'étonne de la plus-value concernant les travaux de la rue saint Lazare, il interroge le délégué du SDEI sur le manque de sérieux concernant l'évaluation faite par le SDEI dans le plan de financement initial.

Mr VALLEE souhaite que le SDEI soit interpellé pour s'expliquer sur les raisons de cette plus-value de 64 000 Euros. Quid du maitre d'œuvre ? Quid du plan de financement initial ?....

Mme BIGOT pose la question si de tels problèmes sont constatés dans d'autres communes adhérentes du SDEI.

Monsieur TAUPIN précise au conseil qu'il a fait part de son mécontentement au SDEI, et reconnaît que cette plus-value pose problème.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette plus-value oblige la commune à repousser le chantier de modification de l'accueil de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE la décision modificative N°1 au Budget Principal 2019 dans les conditions ci-dessus énoncées.**

**Point N°4 : Nouvelle convention de dissimulation des réseaux télécoms en lien avec les travaux de la rue Saint Lazare**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de passer une nouvelle convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre.

Il précise que cette nouvelle convention remplace la convention antérieure signée le 13 juin 2018 qui avait pour objet de définir les conditions techniques et financières de réalisation des études et travaux de dissimulation du réseau de distribution publique d'électricité Basse tension « Rue saint Lazare, impasse saint Lazare et rue de la vallée Jacob »

Interviennent sur ce point Mrs VALLEE, TAUPIN et GONTIER

Monsieur VALLEE votera cette délibération à contre cœur dans l'esprit de ne pas s'opposer à la poursuite du chantier en cours.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal :

**APPROUVE La nouvelle convention (Dissimulation réseaux Basse tension)**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette convention**

**Point N°5 : Création d'un poste d'adjoint d'animation (maison de l'enfance)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour faire suite au recrutement de Melle Pauline Marx (titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au sein du multi-accueil, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint d'animation.

Monsieur le maire précise que la création de ce poste est en lien avec les obligations d'encadrement suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche à compter de la rentrée 2019-2020

Il propose ainsi de créer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Interviennent sur ce point pour faire préciser les contours du poste et l'organisation future de la crèche : Mmes BIGOT et TOCANIER

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:**

**APPROUVE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à la mairie de Villedieu-sur-Indre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en rapport avec ce dossier**

**Point N°6 : Convention de prestation de service avec la société « ANSAMBLE » (livraison de repas à la maison de l'enfance.**

Monsieur le maire informe le conseil de la livraison des repas dans le cadre de la nouvelle organisation du multi-accueil.

Il donne la parole à Mme TOCANIER, pour la présentation de la société.

Pour permettre la mise en place de ce nouveau service, monsieur le Maire propose de signer une convention de prestation de service avec la société « ANSAMBLE »

Interviennent sur ce point pour faire préciser certains points de la convention : Mmes LARTIGUE, BIGOT, TOURY, TOCANIER et Mrs THURA et GONTIER

Mme LARTIGUE demande certaines précisions sur la durée du contrat, l'origine et l'appartenance de l'entreprise « ANSAMBLE » ; ainsi que l'organisation mise en œuvre avec la commune de Villedieu pour réceptionner les repas.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

**APPROUVE la convention de prestation de service dans les termes énoncés par celle-ci**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette convention.**

**Point N°7 : Questions Diverses**

Mme CAUZERET intervient sur trois points distincts :

- 1) Les conditions de travail de l'employé de la déchetterie par temps de canicule.... ? il est rappelé à Mme CAUZERET que cet agent est employé par la communauté de communes. Monsieur le maire interrogera néanmoins la direction de la communauté de communes
- 2) Demande de pose d'un miroir chemin du petit bois : monsieur THURA rappelle à Mme CAUZERET que pour des raisons d'efficacité et d'évaluation des distances par les conducteurs, la pose de miroirs est systématiquement refusée par le conseil départemental.
- 3) Mme CAUZERET souhaite que la commune agisse sur les bruits de voisinage : Mrs THURA et HULEUX informent qu'une nouvelle campagne d'information vient d'être entreprise par le biais notamment du journal municipal.

Mme TOCANIER informe le conseil municipal que l'inauguration de la crèche est programmée au **mercredi 4 septembre 2019.**

Mr GONTIER informe le conseil municipal que les gens du voyage qui étaient installés face au terrain de boules viennent de verser la somme de 45,00 euros en compensation des désagréments causés (casse du cadenas.....occupation du terrain....

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée par monsieur le Maire à 20h25

Le Maire  
Bernard GONTIER

